Université BORDEAUX MONTAIGNE

Cellule juridique

Arrêté relatif aux listes électorales pour les élections générales au conseil de l'unité de formation et de recherche (UFR) STC de l'Université Bordeaux Montaigne

LA PRÉSIDENTE DE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE

Vu le code de l'éducation,
Vu *les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,*
Vu *l'avis du Comité électoral consultatif en date du 17 janvier 2018,*
Vu *l'arrêté du 24 janvier 2018 régissant les élections des représentants des personnels et des usagers au conseil de l'UFR STC,*
Vu *l'arrêté du 12 mars 2018 fixant les listes électorales afférentes aux élections des représentants des personnels et des usagers au conseil de l'UFR STC de l'Université Bordeaux Montaigne,*

ARRÊTE

Article 1:

Suite à demande d'inscription de M. Didier Beaujardin (PAST) sur les listes électorales du collège électoral B en vue des élections générales au conseil de l'UFR STC prévues le 10 avril 2018, et après examen de validité de ladite demande, la présidente de l'Université Bordeaux Montaigne arrêté les listes électorales actualisées du collège B à la date du 27 mars 2018.

Les listes électorales telles qu'arrêtées le 12 mars 2018 pour les autres collèges électoraux demeurent inchangées.

Les listes électorales actualisées du collège B sont portées en annexe du présent arrêté et sont consultables par voie d'affichage dans les locaux de l'UFR STC, Bâtiment G, salle G105, domaine universitaire, 33607 Pessac, ainsi que par voie de mise en ligne sur le site web de l'Université Bordeaux Montaigne.

Article 2:

Le présent arrêté est soumis à publication par voie d'affichage dans les locaux de l'UFR STC, pour le *collège B*, Bâtiment G, salle G105, domaine universitaire, 33607 Pessac, ainsi que par voie de mise en ligne sur le site web de l'Université Bordeaux Montaigne.

Article 3:

Le Directeur Général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté. Ce dernier sera transmis au recteur de la région académique Nouvelle-Aquitaine, recteur d'académie de Bordeaux, chancelier des universités d'Aquitaine.

Fait à Pessac, le 27 mars 2018

La Présidente
de l'Université Bordeaux Montaigne,

UNIVERSITE BORDEAUX MONTAIGNE PRESIDENCE

Hélène VELASCO-GRACIET.